

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE**

**ARRONDISSEMENT
DE BASTIA**

CANTON DE BORGGO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation :

12 novembre 2024

Objet de la délibération :

**MISE EN PLACE D'UNE
CAUTION LORS DES
LOCATIONS DES SALLES
COMMUNALES**

Le Maire



COMMUNE DE BORGGO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Séance du mardi 19 novembre 2024

**L'an deux mille vingt quatre
et le 19 novembre**

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS :19

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène CHOIX Sabine, SANTINACCI ép GALEAZZI Marie-Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph MILLIEX Didier

POUVOIRS : 3

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à OLIVA José, GRAZIANI Murielle a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à NERI Angèle

ABSENTS : 7

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, PASQUALINI Pierre Antoine SANTINI Gilda,, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose GARULLI Alicia, MILANI Paul,

Madame SIMON Marie-Anne, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse**MISE EN PLACE D'UNE CAUTION LORS DES
LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Afin d'éviter les abus concernant la casse et le ménage lors des locations ou prêts de salles communales, le Conseil municipal souhaite revoir le montant des cautions ménage pour les 2 salles communales.

Proposition :

Salle polyvalente	600€
Ancien groupe scolaire	200€

En cas de non-respect de la propreté ou ne cas de casse, une facture sera adressée à l'utilisateur.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Vu la proposition de tarifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer le montant des cautions des salles communales :

Salle polyvalente	600€
Ancien groupe scolaire	200€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés****SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**